



Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal du 13 DECEMBRE 2016

Tous présents sauf Mme GRANJON (pouvoir à Mr VIVIER MERLE) Mme BRIAND (pouvoir à Mr KENSICHER) Mr BOURBON J.L. (pouvoir à Mme MEHU).

Aucune observation n'étant formulée sur le compte rendu de la réunion précédente, il est approuvé à l'unanimité des membres présents. Suivent les signatures au registre.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 30.

DELIBERATIONS A PRENDRE :

- RENCENSEMENT DE LA POPULATION du 19 JANVIER au 18 FEVRIER 2017 : délibération portant organisation des opérations de recensement et recrutement du coordonnateur communal et des agents recenseurs est approuvée par l'ensemble du conseil municipal. Les rémunérations forfaitaires sont également fixées : 1700 euros brut par agent recenseur – 600 euros brut pour le coordonnateur communal. Mr le Maire nommera par arrêté les deux agents recenseurs (Mr Jean Belva et Mr Camille Fillatre) Mme Christine Poitrasson est nommée coordonnateur communal.
- Modification du PLU : Monsieur le Maire précise que le PLU actuellement en vigueur a été approuvé par délibération du 16 juin 2008 et a été modifié le 3 juillet 2012. Il expose que le PLU nécessite aujourd'hui une procédure de modification afin d'intégrer les dispositions de la loi Macron concernant les constructions d'habitation existantes en zone agricole ou naturelle et de revoir l'article 11 et le nuancier des couleurs. Monsieur le maire présente l'opportunité et l'intérêt pour la commune d'engager cette procédure afin de permettre l'évolution des habitations en zone agricole et naturelle en autorisant des extensions limitées et la réalisation de piscines et d'annexes. La procédure permettra également d'adapter la rédaction de l'article 11 et d'uniformiser la gamme de couleurs prescrites dans le nuancier afin de mieux préserver le paysage urbain caractéristique de la commune. Cette modification ne remet pas en cause l'économie générale du PLU en vigueur. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette procédure de modification du PLU.
- Demande de subvention régionale pour les travaux d'aménagement du cabinet médical. Un dossier a été déposé à la Région Auvergne-Rhône-Alpes. La commune espère une subvention à hauteur de 40 % du montant HT des travaux envisagés (10.600 euros). Délibération prise dans ce sens.

SALLE CHERPIN : Mr le Maire a rencontré Mr Bruno St Germain architecte afin d'évoquer le projet d'aménagement de cet espace. La gestion des travaux pourrait lui être confiée. Accord du conseil Municipal. La commission de travail le rencontrera début janvier afin d'établir un avant-projet sommaire. Ensuite le dépôt du permis de construire et l'appel d'offres pour choisir les entreprises pourront être menés conjointement. Le début des travaux pourraient se faire à l'automne. Le coût des travaux sera inscrit au budget primitif 2017.

REVISION DU PLU - PRESENTATION DU PADD :

Le projet de PADD (projet d'Aménagement et de Développement durable) étant bien abouti suite aux réunions de travail de la commission urbanisme, pilotées par le cabinet AUA, M^o le Maire présente ce projet à l'ensemble du conseil municipal. Après débat sur ce PADD, M^o le Maire rappelle que c'est une étape importante de la révision du PLU, car ce document fixe les orientations précises de la volonté communale sur le projet d'urbanisation. De ce PADD découleront les opérations de zonage et de réglementation, ainsi que les orientations d'aménagements inscrites dans le futur document d'Urbanisme. A la suite de cette présentation, le PADD est approuvé et fera l'objet d'une réunion publique de présentation à programmer début février 2017.

COMMISSION BATIMENTS :

- Cabinet médical : les travaux démarreront au plus vite pour une installation du médecin en début d'année. Les travaux de finition du local d'archives seront décalés au printemps.
- Lavoir de Radix : la souscription auprès de la Fondation du patrimoine est toujours ouverte. 1660 euros récoltés. Une subvention régionale est aussi espérée. Travaux prévus courant 2017.
- Le matériel de désherbage pour l'action « zéro phyto » a été commandé.
- Aire de loisirs vers le parking du Lavoir terminée. Une inauguration avec le nom attribué à cet espace sont prévus au printemps.

COMMISSION SOCIAL :

- Les questionnaires adressés à l'ensemble de la population pour le projet MARPA et la garde des jeunes enfants n'ont pas rencontrés un grand succès. Peu de retour en mairie. M^o le Maire propose de relancer ces questionnaires sur le site internet de la commune et peut être par le biais de l'école pour le questionnaire « jeunes enfants ».

COMMISSION VIE DE VILLAGE :

- Repas des Aînés vendredi 16 décembre à 12 h 00 avec installation de la salle le jeudi soir.
- Illuminations du village : Bravo et merci à Aurélie Boissy - Hélène Borie et Valérie Méhu aidées par le personnel communal pour la décoration du village. Bon retour des habitants.
- Vœux de la municipalité : samedi 07 janvier 18 h 00 - salle Michel MORAIUD
Plusieurs personnes de la commune seront mises à l'honneur à l'occasion de cette rencontre sympathique. les mamans et leurs bébés nés en 2016 seront également honorés.

QUESTIONS DIVERSES :

- Grippe aviaire : renforcement des mesures de biosécurité dans les basses cours : les détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs doivent mettre en place les mesures suivantes : confinement des volailles et mise en place de filets de protection sur les basses cours. – exercer une surveillance quotidienne des animaux
- Activation du plan « grand froid » :

M° le Maire fait part au conseil municipal d'inquiétudes liées aux rumeurs d'arrivées de réfugiés sur l'établissement OVE à Boitier. Il précise qu'aucune information officielle n'est parvenue en Mairie, et que seul un appel téléphonique au sujet de l'organisation a été reçu la semaine dernière. Après enquête auprès des services préfectoraux, l'établissement de Boitier serait inscrit dans le plan grand froid départemental. Il s'avère que des familles, une trentaine de personnes, en situation précaire seraient accueillies pour la période hivernale dans cet établissement, et ce à partir du 19 décembre prochain, mais aucunement de réfugiés venant de Calais. Ce sont à ce jour les seuls éclairages informels dont nous disposons.

M° le Maire fait part de son fort mécontentement de ne pas avoir eu d'information officielle de la part de l'Etat et regrette le manque de considération envers le rôle de l'élu et des populations des communes.

Beaucoup de questions restent en suspens : est ce que la commune devra scolariser des enfants ? Quelles sont les implications qui vont être demandées ? ...

Nous restons dans l'attente d'informations officielles plus précises, mais il est difficile de se sentir mis devant le fait accompli. Une communication par voie de presse sera faite dans ce sens.

Affichage publicitaire :

M° le Maire présente au conseil municipal une demande d'un habitant pour faire respecter la loi du 30 janvier 2012 applicable par décret n° 20012-118 sur l'interdiction de tout panneau publicitaire fixé au sol hors agglomération.

M° le Maire fait part de sa position sur le coté excessif de cette loi conçue pour la prolifération d'enseignes en zone urbaine et non adaptée aux secteurs ruraux.

Il propose au conseil municipal de ne pas faire appliquer cette loi sur le territoire communal, et de proposer un déplacement des panneaux en question pour éviter la gêne occasionnée aux riverains. Le pétitionnaire ayant toujours le recours de s'adresser au Préfet pour l'application de cette loi. Accord du conseil municipal.

Prochaines réunions : mardi 10 janvier 2017 – mardi 07 février 2017
Séance levée à 23 h 20.

Votre Maire,
Christian Vivier Merle.